

Le fournisseur d'électricité pour le consommateur attentif

Offre de prix publiée en février 2012 pour un début de fourniture entre le 1er avril 2012 et le 28 février 2013.

Les prix repris dans cette offre sont valables jusqu'à la fin du mois de février 2012  
Les prix s'entendent TVA comprise et sont exprimés en EURO/kWh

Pour un contrat de 3 ans, le changement doit se faire avant le 31 octobre 2012.

Le prix final se compose des éléments [A] + [B] + [C] + [D]

**[A] Prix pour l'électricité fournie par ENERGIE 2030**

**PRIX FIXE DE 1 AN, 2 ANS OU 3 ANS**

Type de compteur		Redevance annuelle fixe	Les produits d'ENERGIE 2030									ELECTRICITE grise (4)
			(1) <u>verte 100%</u>			(2) <u>verte 100% + régionale 100%</u>			(3) <u>verte 100% + régionale 100% + certificats verts 100%</u>			
			1 an	2 ans	3 ans	1 an	2 ans	3 ans	1 an	2 ans	3 ans	
Mono-horaire		250 €/an avec 230€/an de ristourne pour les coopérateurs d'ENERGIE 2030	0,07005	0,07066	0,07105	0,08215	0,08276	0,08315	0,18409	0,18470	0,18510	
Bi-horaire	Tarif jour		0,08393	0,08468	0,08514	0,09603	0,09678	0,09724	0,19798	0,19872	0,19919	
	Tarif nuit		0,05557	0,05605	0,05635	0,06767	0,06815	0,06845	0,16961	0,17009	0,17039	
Compteur exclusif nuit			0,03082	0,03107	0,03122	0,04292	0,04317	0,04332	0,14486	0,14511	0,14527	

**(1) Electricité 2030 verte 100%**

Le 100% vert habituel.

Avec ce label de garantie d'origine (\*) produit quelque part en Europe, les MWh correspondants vendus par ENERGIE 2030 deviennent verts.

**(2) Electricité 2030 verte 100% + régionale 100%**

Le 100% vert et 100% régional.

Grâce au label de garantie d'origine (\*) en provenance de la Wallonie, la production de cette électricité est garantie de sources renouvelables situées en Wallonie et le client opte ainsi pour un monde sans centrale nucléaire ni énergie de source fossile en Belgique.

Grâce à 1 EURO-cent "R" (par kWh), vous soutenez directement l'investissement dans des entités de production renouvelable en Wallonie.

Ce produit rencontre beaucoup de succès. De ce fait, nous pourrions être amenés au cours de l'année à établir des listes d'attente pour de nouveaux contrats signés tardivement.

**(3) Electricité 2030 verte 100% + régionale 100% + certificats verts 100%**

Le 100% vert, 100% régional et 100% certificats verts.

Suite à l'ajout d'un certificat vert wallon (■) entier, l'électricité bénéficie non seulement d'un label de garantie d'origine (\*) wallon mais de plus, le consommateur exprime sa volonté d'influencer le mécanisme de soutien financier à la production d'énergies renouvelables et de maintenir les certificats verts à leur juste valeur. L'électricité vendue bénéficie en effet de 100% de certificats verts et devient verte et régionale, et rentabilise la production verte en Wallonie. Ce produit rencontre beaucoup de succès. De ce fait, nous pourrions être amenés au cours de l'année à établir des listes d'attente pour de nouveaux contrats signés tardivement.

(\*) Label de garantie d'origine:

L'objectif des labels de garantie d'origine est d'assurer le marquage et la traçabilité de l'électricité verte.

(■) Les quotas de certificats verts:

La Région Wallonne a défini des quotas minimaux 8% de CV en 2008, 9% de CV en 2009, 10% de CV au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 et 11,75% pour le reste de l'année, 13,50% de CV en 2011, 15,75% de CV en 2012, ...% de CV en 2013, ...% de CV en 2014, ... Grâce à notre produit « Electricité 2030 verte 100% + régionale 100% + certificat vert 100% », vous avez la possibilité de soutenir une politique beaucoup plus ambitieuse.

**(4) Electricité grise:**

Produite par les centrales classiques (nucléaire, charbon et gaz). ENERGIE 2030 ne fournit pas d'électricité grise.

**[B] Les tarifs de distribution et de transport (5)**

(5) Les tarifs sont approuvés et publiés par la CREG et versés au gestionnaire de réseau. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.

**[C] Taxes, redevances et surcharges (6)**

(6) Les taxes sont définies par les autorités compétentes et leur sont versées. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.

Gestionnaire de réseau	Tarifs distribution (€/kWh)				Tarifs transport (€/kWh)	Cotisation fédérale (€/kWh) (7)	Location compteur (€/an)
	Mono-horaire	Bi-horaire jour	Bi-horaire nuit	Exclusif nuit			
AIEG	0,0593	0,0636	0,0442	0,0367	0,0129	0,00191	20,84
AIESH	0,0936	0,1003	0,0675	0,0501	0,0101	0,00167	17,28
Gaselwest	0,1046	0,1046	0,0572	0,0362	0,0107	0,00232	6,87
IDEG	0,0920	0,0976	0,0565	0,0464	0,0146	0,00242	16,96
IEH	0,0791	0,0834	0,0525	0,0446	0,0146	0,00244	17,84
Intermosane	0,1017	0,1079	0,0633	0,0518	0,0158	0,00237	16,40
Interest	0,1148	0,1229	0,0677	0,0535	0,0139	0,00240	16,12
Interlux	0,1096	0,1166	0,0668	0,0540	0,0140	0,00246	17,90
PBE	0,0714	0,0714	0,0595	0,0325	0,0121	0,00235	16,49
R. de Wavre	0,0508	0,0508	0,0340	0,0340	0,0119	0,00226	8,95
Sedilec	0,0791	0,0839	0,0488	0,0402	0,0125	0,00251	17,17
Simogel	0,0679	0,0718	0,0440	0,0368	0,0109	0,00233	17,00
Tecteo	0,0919	0,1018	0,0536	0,0464	0,0106	0,00235	18,69

Taxe énergie	0,002310
Redevance de raccordement **	0,000750

\*\* Pas applicable sur les premiers 100kWh. La redevance est majorée d'un montant forfaitaire de 0,075€.

La redevance de raccordement n'est pas soumise à la TVA.

**[D] Certificat vert (€/kWh):** La valeur et le pourcentage sont adaptés annuellement suivant la législation en vigueur.

Contrat : 1an (0,0191) – 2ans (0,0191) – 3ans (0,0191)

(7) La cotisation fédérale se compose des éléments suivants: le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds de dénucléarisation, le fonds Kyoto, le fonds social, les clients protégés et les primes chauffages.

En optant pour ENERGIE 2030, fournisseur d'électricité exclusivement verte, vous bénéficiez de l'exonération des taxes du fonds de dénucléarisation et du fonds Kyoto.

Pour des plus amples informations, envoyez un mail à sales@energie2030.com.

Conditions particulières / résidentiel / Annexe I

Adresse postale : Boîte postale 51 • B – 4700 Eupen

Tél.: 0 9030 2030

N° d'entreprise: 0473.740.377 • TVA: BE 0473.740.377 • PRM: EUPEN

Banque KBC: 731-2030001-57 • IBAN: BE09 7312 0300 0157 • BIC: KREDBEBB

N° d'enregistrement entrepreneur: 092711 • N°EAN / GLN fourniture d'électricité: 5499776250200 • Soltherm: IS 485